

Plan de mobilisation des parties prenantes

Date

Subvention du CEPF : MAR-111388 AESVT

AESVT-Maroc

Réhabiliter et protéger les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité dans le Haut Atlas Central à travers le renforcement et la mobilisation du soutien approprié pour les aires et territoires de patrimoine communautaire.

CAS DE LA ZONE CLE DE BIODIVERSITE OUEDS LAKHDAR-AHANSAL



Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire :

Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre/ **Bureau National**. AESVT-Maroc

2. Intitulé de la subvention.

Réhabiliter et protéger les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres nécessaires à la conservation de la biodiversité dans le Haut Atlas Central à travers le renforcement et la mobilisation du soutien approprié pour les aires et territoires de patrimoine communautaire. CAS DE LA ZONE CLE DE BIODIVERSITE OUEDS LAKHDAR-AHANSAL.

3. Numéro de subvention. MAR-111388 AESVT

4. Montant de la subvention (en USD). 249 463, 00 \$

5. Dates proposées pour la subvention. Janvier 2021 – Juin 2022

6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.

Maroc, Haut Atlas Central/Haut Atlas d'Azilal, Plus spécifiquement au niveau de la KBA Oueds Lakhdar-Ahansal

7. Date de préparation de ce document. 6 novembre 2020

8. Introduction:

Le projet se veut contribuer au maintien des pratiques d'utilisation traditionnelles terres bénéfiques à la biodiversité par le biais du soutien aux communautés amazighes gestionnaires d'aires et territoires de patrimoine communautaire (APAC) dans la zone clé de Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal et la promotion de ces APAC comme outil essentiel pour l'atteinte des objectifs de conservation et d'amélioration des moyens de subsistance dans la région.

8.1 Présentation du site d'intervention du projet.

La KBA Oueds Lakhdar-Ahansal, abritent plusieurs sites dotés d'une reconnaissance nationale et internationale, témoignant de son importante richesse naturelle mais aussi culturelle. **Le Site Ramsar Haut Oued Lakhdar** (Assif Lakhdar), qui préserve au moins deux populations de poissons patrimoniaux : le Barbeau du Ksob (*Luciobarbus ksibi*, Boulenger 1905), espèce vulnérable endémique des bassins des oueds Ksob, Tensift et Oum Er-Rbia, et qui est présent dans la zone inférieure du site (Oued Lakhdar) et la Truite de rivière (*Salmo macrostigma*, Duméril 1858)¹. **Le Site Ramsar Assifs Ahansal-Melloul**, qui comme l'Assif Lakhdar, est le creuset d'une biodiversité exceptionnel. Cette biodiversité comprend outre les deux espèces patrimoniales cités pour l'Oued Lakhdar dont les populations sont en forte régression, des peuplements d'invertébrés aquatiques et ripicoles (en cours d'étude), parmi lesquels existeraient plusieurs endémiques locales (haut-atlasiques, marocaines et nord-africaines), au moins cinq espèces de

¹ Non évaluée par l'IUCN (raison : données insuffisantes), mais dont les habitats sont en régression très rapide en Afrique du Nord (perdus ou modifiés à plus de 60%) ; sa présence a été confirmée à Tabant-Aït Bou Guemmaz, mais elle semble avoir disparu dans l'Aït Boualli.

Reptiles endémiques du Maroc, dont une Vipère monticole **Vipera monticola** inscrite sur la liste rouge de l'UICN, plusieurs espèces d'Oiseaux représentés par des sous-espèces endémiques ou en régression au Maroc, l'une d'elles Pipit farlouse ou **Anthus pratensis** étant inscrite sur la liste rouge de l'UICN, deux Mammifères classés sur la liste rouge de l'UICN : la Loutre **Lutra lutra**, espèce aquatique présente dans plusieurs localités du Site, et le Macaque **Macaca sylvanus**, espèce terrestre occupant les escarpements arborés surplombant les oueds, mais qui s'abreuve dans la rivière.

Le SIBE Tamga au cœur de la vallée de l'Ahansal, dont la diversité écosystémique est représentée par une pinède très originale à *Pinus halepensis*, et dont la richesse floristique de Tamga est estimée à 366 espèces et sous-espèces, réparties sur 62 familles. Les endémiques marocains présents à Tamga sont au nombre de 33 taxons. *Nivellea* et *Feeria*, sont deux genres monospécifiques endémiques strictes du Maroc. Parmi les taxons endémiques, 3 sont très rares au niveau du Maroc et 2 rares. Le site offre également du biotope à une faune très remarquable avec un nombre important d'espèces endémiques, rares et menacées dont le taux est de 40 % : (mammifères 27 espèces dont espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées de disparition ; Avifaune : 94 espèces dont 31 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées ; Reptiles 25 espèces dont 16 espèces intéressantes, endémiques ou rares ou menacées).

Outre le critère de biodiversité, la KBA Oueds Lakhdar-Ahansal a été retenu pour le projet car faisant figure à bien des égards de "bastion conservateur" de mode de gestion traditionnelle des ressources naturelles. Les institutions coutumières intervenant dans la gestion des ressources collectives, s'y maintiennent encore avec une certaine vigueur. Enfin la zone est « touristique » par excellence: environnement de qualité, architecture traditionnelle, traces fossilisées de dinosaures, arts populaires, coutumes et traditions...

8.2 Problèmes sociaux et environnementaux

La zone du projet caractérisé par la massivité du relief, les configurations géographiques basses de certaines vallées et une histoire sociale et politique particulière, s'inscrit dans une problématique générale de la transformation d'espaces affectés de handicaps et dotés de ressources et de caractères spécifiques. Les connaissances et pratiques traditionnelles relatives à la gestion de l'eau et aux pratiques agropastorales construites sur des millénaires et qui ont façonnés ces paysages culturels sont aujourd'hui en déperdition. L'amenuisement des institutions et règles coutumières de gestion ont conduit par endroit à une désorganisation des systèmes collectifs et dans beaucoup de cas avivé les problèmes de droit coutumier et foncier sur les pâturages, engageant la mutation des structures sociales et des modes de vie.

Si cette région témoigne d'une grande richesse végétale, elle est, en réalité très fragile, et présente les signes majeurs d'une crise ancienne et profonde de ses écosystèmes et des conditions de vie de ses habitants. La forte pression démographique entraîne une surexploitation des ressources naturelles, en l'absence d'autres alternatives économiques et des faibles revenus d'une agriculture traditionnelle de subsistance, l'extension par défrichement de nouveaux terroirs est la seule réponse à la nécessité de nourrir une population rurale toujours en augmentation, d'autres formes d'exploitation de la végétation naturelle en compromettent également la pérennité, comme l'approvisionnement en bois-énergie, le pâturage du cheptel essentiellement ovin et caprin, l'ébranchage pour l'affouement "en vert" du cheptel en période hivernale (quand les animaux ne sortent pas) ou en période de sécheresse. Les différents types d'exploitation se pratiquant souvent simultanément. Sauf pour les forêts où les systèmes de mise en

défens traditionnels fonctionnent encore, la combinaison ébranchage/coupes/pâturage entraîne une forte diminution de la biomasse sur pied.

La pression démographique se traduit par d'autres chamboulements importants de l'occupation des sols. Le défrichement ne s'attaque pas seulement à la forêt, mais également aux parcours herbacés de basse et moyenne altitude, réduisant ainsi l'espace vital du cheptel. Les conséquences de cette forte pression conjointe de l'homme et de l'animal sont souvent insidieuses, et parfois très visibles dans les paysages. La diminution du pouvoir-tampon des bassins versants (absorption des eaux de pluie et ralentissement de leur écoulement, par la couverture végétale et par les sols) entraîne une dégradation du cycle de l'eau qui vient s'ajouter aux effets néfastes du changement climatique.

Outre la forêt et les parcours, des menaces réelles concernent également les cours d'eau. L'agriculture, avec le développement de l'arboriculture fruitière, commence à connaître un usage de produits phytosanitaires. Les randonnées touristiques, fréquentes le long des vallées, peu impactantes des eaux pour l'instant, mais les déchets attribués aux visiteurs et le rejet des eaux usées dans les oueds, risquent de devenir problématiques. Certains points amont comme Zawiyate Ahançal et Anergui et aval comme Tilougite méritent par exemple une grande attention vu qu'il n'y est prévu aucune gestion des rejets.

Toutefois, la préservation de nombreux tronçons du cours d'eau est liée à l'encaissement fréquent de la vallée, qui limite l'expansion de l'habitat humain près de l'eau ; dans ces zones, les activités humaines sont restreintes au parcours traditionnel et au tourisme de nature, ce qui limite les prélèvements et la pollution des eaux naturelles. Le long de certains tronçons de cours d'eau utilisés pour l'irrigation, où l'eau est gérée selon un mode de partage traditionnel basé sur la rationalisation des parts d'eau par parcelle, et sur une utilisation raisonnable en période de pénurie, assure un écoulement permanent et donc la préservation de la biodiversité dulçaquicole.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, la reconnaissance de ces territoires en tant qu'APAC offre la possibilité de mieux connaître, respecter et intégrer les « savoirs et pratiques » traditionnels de conservation par les acteurs publics et de concilier sur cette base, dans le cadre d'une démarche concertée sur le plan écologique, les prétentions gestionnaires des différents acteurs. Outre les communautés locales, la gestion du site est partagée entre différents acteurs institutionnels aux responsabilités souvent imbriquées : l'Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er-Rabia gère les prélèvements (à l'exception des usages traditionnels ruraux pour couvrir les besoins ménagers, d'abreuvement et d'irrigation), les déversements dans le site ; la gestion des déversements pollués dans la rivière (assainissement des centres petits centres urbains) relève des attributions de l'Agence du Bassin Hydraulique, mais aussi de celle des collectivités territoriales ; une grande partie relève du Domaine forestier, qui donne droit aux usages traditionnels de parcours, de ramassage de bois mort, etc, la zone de Tamga a été classée en 1996 comme Site d'Intérêt Biologique et Ecologique, fait l'objet d'un Plan d'Aménagement et de Gestion coordonné piloté essentiellement par le département des Eaux et Forêts,

Une partie de cette zone clé se situe dans le Géoparc du M'Goun (reconnaissance UNESCO), premier Géoparc du Maroc, de l'Afrique et du monde arabe, est un territoire protégé qui comprend un certain nombre de géosites d'un intérêt exceptionnel, mais aussi des lieux de valeurs écologiques, archéologiques, historiques et culturelles. Le Géoparc est donc un acteur important et partie prenante du projet. Le Géoparc englobe 15 communes, dont les communes rurales de Tilougite, Zawiyate Ahansal, Tabant, Ait Abbas, Ait Boulli, Ait Blal retenues par le présent projet pour la prospection en vue de l'identification de nouvelles ICCA

Pour résumer, les menaces qui pèsent sur la KBA OLA sont nombreuses, et sont aussi bien internes qu'externes : dégradation des ressources et pertes de biodiversité sous l'effet des effets conjugués de l'action anthropique et du changement climatique, des exigences de développement et des communautés qui aspirent à de meilleures conditions de vie de plus en plus fortes, le défi des interventions plurielles parfois inadaptées, la méconnaissance des règles de gestion coutumières, certaines lois qui ne sont pas toujours en faveur d'une gestion communautaire, manque de transfert intergénérationnel, désintéressement des jeunes et exode massive.

Ces menaces conduisent à l'affaiblissement des institutions coutumières, la perte des connaissances et savoirs traditionnels avec des conséquences sur la gestion des ressources naturelles, menant à la dégradation de nombre d'écosystèmes vulnérables et des pertes importantes de biodiversité, menaçant les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, et conduisant à l'exode massive des jeunes en quête de meilleures opportunités d'éducation et d'emploi privant ainsi ces zones d'un capital humain important.

8.3 Présentation des principaux impacts attendus du projet

En réponse aux problèmes que connaît la zone, les impacts attendus du présent projet se présentent comme suit :

Premier Impact de long terme : L'efficacité de la gouvernance communautaire dans le HAC en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques est renforcée

Impacts à court terme

- La base de connaissances sur la biodiversité de la KBA-OLA focalisant sur le nexus biodiversité et pratiques traditionnelles de conservation est améliorée et permet d'affiner les réponses politiques et communautaires dans l'avenir ;
- Les communautés gestionnaire d'ICCA dans la KBA-OLA ont une meilleure prise de conscience et connaissance des valeurs patrimoniales de leur ICCA, des menaces et sont outillées pour y faire face ;
- Les communautés gestionnaires des ICCA dans la KBA-OLA développent pour leur maintien et résilience, des liens entre elles et des alliances bien réfléchies avec d'autres communautés, des partenaires institutionnels et de la société civile.

Deuxième impact de long terme : Les moyens de subsistance des communautés gestionnaires d'ICCA de la KBA OLA sont améliorés sur la base de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité

Impacts de court terme

- Des solutions éprouvées et efficaces d'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels et de la productivité des agroécosystèmes basées sur la complémentarité entre savoirs traditionnels et connaissances scientifiques sont mises en œuvre par les communautés gestionnaires des ICCA
- Une démarche novatrice multiacteurs mettant l'accent sur la promotion de l'emploi et l'entrepreneuriat vert des jeunes en lien avec le développement d'un produit écotouristique du HAC est adoptée

Troisième impact de long terme : Les ICCA sont reconnues et soutenues par la législation et les politiques de conservation au niveau national et régional.

Impact de court terme

- Les ICCA sont promues comme outil essentiel de protection et de maintien des pratiques d'utilisation traditionnelles des terres nécessaires à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité en territoires de biodiversité.

9. Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:

9.1 Activités /projets antérieurs qui montrent que l'association dispose d'un bon ancrage au niveau de la zone du projet et d'une facilité pour la mobilisation des parties prenantes et partenaires.

Il convient ici de signaler que l'antenne de l'AESVT à Demnate est très active depuis plus d'une quinzaine d'années au niveau du Haut Atlas d'Azilal et a entrepris de nombreuses activités de sensibilisation sur la richesse patrimoniale un public diversifié, en particuliers les jeunes par le biais de l'encadrement de clubs de l'environnement dans les écoles primaires et secondaires (public entre 6 et 18 ans), les décideurs au niveau territorial et national, l'AESVT Demnate a en à maintes reprises pu mobiliser des Gouverneurs, des Ministres pour des événements régionaux de l'association. Aujourd'hui l'AESVT de Demnate dispose d'un grand centre d'Education à l'Environnement, avec une exposition, des supports pédagogiques ; le centre abrite des activités avec les jeunes toute l'année. Comme pour l'AESVT national, les membres de l'AESVT Demnate font partie de réseaux nationaux, régionaux et même internationaux, ce qui leur permet d'être au fait de l'actualité et des nouvelles approches en matière de développement durable, mais aussi de disposer d'un large réseau de partenaires parmi les acteurs institutionnels, de la société civile et de la recherche scientifique. Grâce à ce réseau L'AESVT Demnate participe et organise d'importants événements, débats, etc au niveau de la région.

Compte tenu du potentiel touristique de la région, L'antenne de Demnate a pu mobiliser des fonds et mettre en œuvre des projets pour le développement de l'écotourisme surtout à Demnate, le dernier en date a par contre couvert la zone d'Azilal PROJET : « INVESTIR DANS LA NATURE : UN NOUVEAU MODELE DE METIERS VERTS DANS LA PROVINCE D'AZILAL ».

Ce projet, financé dans le cadre de la "US-Middle East Partnership Initiative" (MEPI), a eu pour principal objectif d'améliorer la situation sociale de jeunes « hommes » et « femmes » de la province d'Azilal, en appuyant le développement de micros-projets d'économie verte, valorisant le capital naturel, patrimonial et humain de cette région à haute valeur écologique, dont ces jeunes seraient porteurs. Le projet a développé trois axes de travail : i) La cartographie des métiers verts au regard des potentialités naturelles et patrimoniales de la région, ii) le renforcement des capacités pour faire émerger l'esprit entrepreneurial chez une cinquantaine de jeunes en situation d'inactivité, iii) le coaching et l'encadrement de ces jeunes pour la préparation de leur plan d'affaire, et la préparation de la demande de financement. Les enseignements et acquis tirés de ce projet ont été mis à profit dans le montage du présent projet et le seront également dans le cadre de sa mise en œuvre.

Autres projet de l'AESVT Demnate dans la zone :

- **De 2005 à 2008** : Projet préservation de l'écosystème du SIBE des Cascades d'ouzoud : formation des guides touristiques. Projet financé par le PMF/ FEM ;

- **2006 à 2009** : Projet de préservation d'écosystèmes vulnérables des SIBEs de la province d'Azilal : sensibilisation des écoliers et des acteurs locaux quant à l'importance de la préservation de la biodiversité et de la forêt. Projet financé par PMF FEM ;
- **De 2010 à 2013** : Projet de sensibilisation pour la protection de l'Avifaune d'Azilal. Projet financé par la fondation Drosos ;
- **Avril 2019** : Organisation de journées universitaires : sorties animées dans les sites d'ouzoud, Tamga, Oued lakhder, Iminifri, Oued Ahansal-Meloul pour la découverte de site important pour la biodiversité et la rencontre des jeunes universitaires et leurs encadrants. Avec les acteurs et les communautés locales. Ces journées ont été organisées en partenariat avec le conseil provincial d'Azilal ;
- **Octobre 2017 à décembre 2018** : Projet des métiers verts : formation de 60 jeunes diplômés en chômage de la province d'Azilal et constitution de coopératives vertes. (décrit plus haut) ; l'AESVT a eu le soutien de l'INDH pour ce projet financé par MEPI ;
- Enfin l'AESVT Demnate est membre du Comité multiacteurs du Géoparc M'goun depuis sa création.

9.2 Activités entreprises, en matière de communication, informations et/ou de consultation publique.

Qui	Quoi	Quand et Comment
Consortium APAC	Les membres du Comité de pilotage du Consortium APAC Maroc ainsi que d'autres partenaires du projet actuel sur les APAC, ont été consultés. Le but était de faire le point sur les réalisations et les acquis obtenus grâce au projet en cours de soutien aux APAC du Maroc, et d'identifier les aspects et besoins à intégrer dans de futurs projet de soutien aux ICCA.	Avril à Septembre 2020 En particulier en visioconférence
PMF- FEM	Nous avons également pris contact avec le partenaire qui finance notre projet de soutien aux APAC en cours afin d'en savoir plus sur les orientations de sa 7 ^{ème} phase opérationnelle et des initiatives qui seront soutenues par le prochain appel à projet. qui permettra de consolider celui en cours. Ces discussions nous ont permis de mettre en place une double stratégie permettant une synergie entre les deux initiatives.	Septembre – Octobre 2020
MBLA	L'association a participé au processus APAC depuis le début, elle est très active au niveau de la région et possède donc de grandes connaissances des problématiques, des populations et de la biodiversité. MBLA est une ONG facilitatrice pour le soutien, le réseautage et l'examen par les pairs et la constitution du réseau régional HAC des APAC. Les membres de MBLA ont été consultés à maintes reprises lors du montage du présent projet et seront avec GDF étroitement associés à la phase de mise en œuvre pour le conseil, la réception des livrables scientifiques, la réalisation de réunions et d'activités communes (mutualisation des moyens) en vue d'amplifier l'impact sur les communautés locales. Les chercheurs communautaires présents sur le terrain ont apporté un appui surtout en informant les présidents des communes cibles sur	Depuis septembre 2020 pur cet appel projet à ce jour. A plusieurs reprises par téléphone, visioconférence, email,

Qui	Quoi	Quand et Comment
	le projet. Un Mémorandum of Understanding sera signé avec l'association dès le démarrage du projet.	
Section AESVT Demnate	La section de Demnate de l'AESVT, étant localisée sur la zone sur laquelle nous souhaitons intervenir, a été consultée afin de connaître l'intérêt de la section sur l'idée de projet, les actions passées ou en cours en lien avec la thématique ainsi que pour la prise de contact avec les éventuelles parties prenantes. Compte tenu des conditions de confinement COVID 19, c'est le président de la section qui a été chargé d'informer les acteurs locaux sur le projet : province, Eaux et Forêts, et autres.	Depuis septembre 2020 A ce jour par tel, email.
Section AESVT Ifrane	La section d'Ifrane, ayant déjà collaboré avec le CEPF, a été consultée afin d'avoir des informations sur la collaboration passée et le projet qui avait été retenu.	<i>Le 4 septembre 2020 par téléphone</i>
Association Forêt Modèle Ifrane (AFMI)	Cette association a rejoint dernièrement nos activités dans le cadre du projet APAC. Nous l'avons consulté (par le biais de Mr Qarro) afin de connaître les besoins sur cette zone, les projets en cours, les projets à venir au niveau de la zone, l'éventualité de postuler à l'appel et les possibilités de synergie entre les propositions. Notre interlocuteur nous a indiqué qu'une proposition allait être faite en partenariat avec une autre association sur une problématique importante de la région. Nous avons donc décidé de restreindre le projet à la KBA OLA, qui comme l'ont montré les investigations mérite toute notre attention et soutien.	<i>Le 3 septembre 2020 par téléphone</i>
Acteurs locaux au niveau d'Azilal	Le gouverneur, le Directeur de Cabinet du Gouverneur, le chef du Cercle d'Azilal, la Commune rurale de Ait M'hmed, la coopérative Aska, et autres, dans le cadre de la préparation de la première édition du Carrefour des APAC, qui était prévu en mars 2020, annulée à la dernière minute en raison du confinement. Nous avons pris contact avec un nombre importants de partenaires par téléphone ou lors des visites sur place, qui ont montré un grand intérêt pour l'initiative APAC en général et pour le Carrefour et était prêt à contribuer activement à l'organisation et au contenu scientifique de cet événement.	<i>Le mois de février 2020, rencontre dans les locaux de la province d'Azilal</i>
Instituts de recherche / universités	Nous avons consulté des collègues de l'AESVT qui sont également des professeurs universitaires, comme Dr Ghamizi, Dr Al Ifriqui. Nous avons contacté des collègues de l'Institut Scientifique Dr Oumnia Himmi et Dr Mohammed Taleb Saghir, de l'Université Cady Ayyad de jeunes doctorants, Dr Rachid Ait Baba Hmad, Dr Soufiane M'sou.	<i>Septembre et Octobre 2020. Par email, tel, visioconférence</i>
Coopératives et associations de développement	Nous avons pu obtenir des informations à travers les partenaires institutionnels contactés par l'AESVT de Demnate. Ils ont été informés du projet par les collègues de MBLA. Avant d'avoir une certitude quant au financement du projet, nous n'avons pas voulu	

Qui	Quoi	Quand et Comment
locales et communes	pousser les investigations auprès des communautés pour ne pas créer d'attentes.	
	A noter qu'il était prévu suite à la lettre du CEPF annonçant l'intérêt pour le projet, nous avons prévu organiser un atelier et une visite de terrain, qui n'ont pas été possible du fait de la recrudescence des cas de COVID au Maroc.	

9.3 Parties prenantes du projet:

Parties prenantes.	Sujets de collaboration
Parties prenantes principales affectées directement par le projet de manière positive.	
Les groupes de communautés locales	
Les instances coutumières « Ljemâat » ou « Taqbilit »	Elles seront associées de manière très étroite à l'ensemble du processus de caractérisation des APAC : pour le Consentement Libre Préalable Informé, pour l'inventaire des pratiques traditionnelles de conservation, travaux de recherche (information sur le droit coutumier « Azerf », les règles coutumières de gestion des espaces et des ressources collectives, des éléments d'histoire humaine et de la biodiversité, les menaces qui entravent l'action de ces institutions, etc), à la restitution des résultats des études, l'élaboration des plans de gestion, de sécurité et de résilience des APAC, etc . Elles seront aussi consultées pour la mise en place des banques de semences, le choix des semences et des espèces à conserver, pour la domestication et l'enrichissement. <i>Puisque en majorité analphabètes ou intégralement amazighophones, des méthodes et outils de documentation et communication spécifiques seront développés pour garantir leur participation active (photorécits, enregistrement audio et projections audiovisuelles)</i>
Les associations de Développement Local (ADL)	Les ADL sont dans la majorité des régions de l'Atlas, le prolongement des institutions traditionnelles et l'ensemble des décisions sont en fait prises au niveau de Ljemâat ou Taqbilit. Elles interviennent du fait de leur statut légal, pour toutes les démarches officielles, pour la mobilisation de fonds et le portage de petits projets (INDH et autres) et sont les interlocuteurs des institutions publiques. Par ailleurs, absentes des institutions coutumières de gouvernance, les jeunes sont généralement plus actifs au sein des associations. Les associations seront associées à l'ensemble des activités du projet, qui prévoit un « comité local du Processus de renforcement autonome » en vue d'une appropriation et pilotage dès le départ du processus. Ce comité comptera aussi bien des jeunes que des moins jeunes pour une confrontation et transfert intergénérationnel. Le projet sera également pour les ADL une opportunité de renforcement des capacités sur les différents aspects du projet meilleure connaissance de la biodiversité, des espèces sur la liste rouge de l'IUCN, les impératifs de préservation au niveau des SIBE et sites RAMSAR, etc), mais aussi en matière de communication, de plaidoyer et de montage et de gestion des projets. Elles seront informées des opportunités de financement, etc
Les coopératives locales	Les membres des coopératives seront bien sûr associés au processus en tant que « sujet, citoyen ayant droits », mais surtout en tant qu'acteur économique. Par ailleurs, à la

Parties prenantes.	Sujets de collaboration
	différence des ADL et des instances coutumières, les femmes et les jeunes filles (entre 18 et 22 ans) sont bien représentées et très actives au sein des coopératives. La région compte en effet un nombre important de coopératives féminines, de transformation et de valorisation de la biodiversité, à l'exemple de la coopérative Amagar pour les plantes aromatiques et médicinales, thym et safran, à Zawiyate Ahansal. En trois ans la coopérative est passée de 5 femmes à 122 membres, (Avec une tranche d'âge comprise entre 19 et 60 ans). La coopérative s'approvisionne par ailleurs chez les paysans au niveau de trois zones, Zawiyate Ahansal, la vallée Aït Boualli, et Tabant/dans les Aït Bouguemez. Les femmes donc sont en premier lieu concernées par les actions de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité.
Les jeunes diplômés des deux sexes	Les jeunes, en particulier jeunes femmes qui arrivent à faire des études supérieures et à fréquenter les universités est un phénomène relativement récent. Malheureusement, ces jeunes –sauf ceux qui ont au chômage- quittent leur région d'origine vers les villes et d'autres régions du Maroc en quête d'opportunités d'emploi. Le projet se veut donc viser parmi les jeunes ceux qui ont le désir de rester sur place et de revenir. Le projet se veut particulièrement les orienter vers l'entrepreneuriat et les métiers verts. - Participation au processus de caractérisation et d'enregistrement de leur APAC, de renforcement autonome et d'évaluation de la résilience et la sécurité. Le projet se veut aussi donner l'occasion aux jeunes chercheurs de la région de contribuer à des travaux de recherche sur la biodiversité, sur les pratiques traditionnelles, pour gagner de fervents défenseurs des pratiques ancestrales et les APAC dans leur globalité. Le souhait de les voir participer aux négociations à un niveau international pourrait se réaliser. Une participation active des jeunes (femmes et hommes) à tous les niveaux est la clé de réussite et de durabilité des effets du projet.
Les femmes	Les femmes sont en première ligne en matière de conservation, d'utilisation durable et non durable des ressources naturelles. Elles sont également détentrices de connaissances traditionnelles et sont les gardiennes de nombreuses pratiques traditionnelles. Mais les femmes dans les vallées atlasiques restent dans de nombreuses régions de l'Atlas absentes dans les instances de prises de décision qu'elles soient communautaires, traditionnelles ou modernes, et des collectivités territoriales, où la majorité du temps elles sont là pour répondre au quota (au moins deux femmes élus dans les conseils communaux). Elles sont également absentes des formations techniques puisque leur mobilité est réduite limitée à leur village, et dans les chaînes de valeurs locales, elles sont toujours au niveau des maillons les moins rémunérés (la collecte) et les plus pénibles. Les exceptions existent heureusement. Mais une attention particulière sera accordée à leur participation active à la prise de décision notamment. Le projet veillera à les associer à l'ensemble des étapes de mises en œuvre, au même titre que les hommes tout le long du processus de caractérisation des APAC, aux formations, à la gestion des banques de semences, des pépinières, etc. Une stratégie « Genre » sera développée par l'équipe, en tenant compte de la stratégie « Genre » du CEPF et présentée aux partenaires communautaires et institutionnels et ce dès le démarrage du projet.
Les parties prenantes secondaires jouant un rôle intermédiaire et qui auront une influence considérable sur la réussite du projet.	
Les collectivités territoriales	L'objectif essentiel des dernières réformes de la décentralisation est de faire des politiques publiques locales des projets de mobilisation territoriale dont l'impulsion et la responsabilité n'incombent plus uniquement à l'État mais qui mettent en évidence de nouvelles démarches, où les collectivités territoriales initient de manière autonome, ou du moins, contribuent substantiellement à la définition et à la mise en œuvre de telles

Parties prenantes.**Sujets de collaboration**

politiques . Avec la politique de la régionalisation avancée, la gouvernance territoriale s'impose comme forme de gouvernance publique en plein essor.

Dans ce cadre, les différentes composantes territoriales notamment les communes sont appelées à se mobiliser pour planifier et déterminer l'avenir de leurs territoires. Le soutien politique au processus APAC, aux efforts communautaires de préservation du patrimoine bioculturel est fondamental et l'intégration des considérations de préservation de la biodiversité est nécessaire. Les collectivités seront donc à la fois partenaires, pour la mobilisation, le soutien technique et même financier en particulier la région, mais sont aussi des cibles importantes (élus et cadre techniques) des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités du projet.

Partenaires de mise en œuvre	Sujets de collaboration
Moroccan Biodiversity and Livelihoods Association (MoU)	Sa qualité de membre du Consortium APAC dans les régions du HAC et HAO, d'Organisation Facilitatrice du processus d'examen par les pairs, et son action de terrain. Objectif commun : le renforcement du réseau ICCA au Maroc et travailler pour un cadre favorable à leur reconnaissance et soutien. Réalisation d'activités communes (formations, carrefour, échanges entre agriculteurs, CEP, GAPS, etc), appui dans la réception des livrables des travaux de recherche, pour la mutualisation des moyens, participation active au comité de pilotage du projet.
Institutions de recherches (INRA, Université Moulay Ismail et Cady Ayyad) (MoU)	Travaux de recherche scientifique, participation à l'élaboration des plans de gestion des APAC, pour l'INRA suivi des pratiques agro-écologiques et pour le renforcement des systèmes semenciers locaux.
PMF-FEM	Orientations et approche méthodologique, soutien financier, coordination avec d'autres ICCA soutenues par le programme
Plateforme du consortium APAC Maroc	La plateforme est pour l'instant informelle, mais regroupe dans le cadre d'un comité multiacteurs, des personnes ressources de profils différents (chercheurs, acteurs institutionnels, des ONG, etc) alliés des APAC et qui seront d'une grande aide dans la mise en œuvre du projet et seront mises à contribution à différents moments du processus.
Partenaires pour des aspects spécifiques	Sujets de collaboration
Directions régionale et provinciale des Eaux et Forêts	Conservation, reconnaissance des APAC, compensation des efforts de conservation, politiques positives en faveur des APAC
Direction Provinciale de l'Agriculture,	Conservation de l'agrobiodiversité, Soutien à l'agroécologie, généralisation des CEP, politiques positives en faveur du maintien des pratiques d'utilisation des terres bénéfiques à la conservation des Eaux, des sols et de la biodiversité. Valorisation, labellisation et commercialisation des produits de terroirs.
Délégation du Tourisme, le Centre Régional d'Investissement, les associations de professionnels du tourisme, la Culture, les banques,	Mise en place du Cluster interprofessionnel « écotouristique ». Elaboration et mobilisation des moyens financiers et techniques pour la mise en œuvre de la stratégie commune, élaboration d'un cahier de charge, etc. Politiques positives.

Parties prenantes. Sujets de collaboration

les opérateurs touristiques (voyagistes, ..)	
Le consortium ICCA international (PNUE-WCMC)	Soutien à l'enregistrement des APAC marocaine au registre international des ICCCA
Autres partenaires Les médias (radio régionale amazighe, média numériques pour publics francophones et arabophones)	Pour mieux et plus souvent communiquer sur les ICCA, sur la KBA OLA, sur les réalisations du projet et toucher le grand public. Ils seront associés à certains événements et formations.

9.4 Programme de mobilisation des parties prenantes:

Objectif	S'assurer que l'engagement des parties prenantes soit un processus continu et dynamique qui s'étendra sur la durée de vie du projet.	
Buts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Large diffusion de l'information et des connaissances générées par le projet, opportunités pour permettre à diverses parties prenantes de participer activement, d'émettre des avis, de soulever des problèmes, d'analyser et de proposer des solutions ; ▪ La diffusion de l'information devrait permettre également d'établir des relations positives entre les communautés locales et les acteurs institutionnels ; ▪ Une participation inclusive basée sur l'accès égalitaire à l'information, avec une attention particulière aux femmes et jeunes, pour la prise en compte des besoins spécifiques de mobilisation et de participation de chaque partie prenante. 	
Publics	Informations qui seront communiquées	Formats et méthodes
Grand public	Concept et potentiel APAC de la région, La relation Biodiversité, pratiques traditionnelles de conservation et culture Les richesses et les fragilités naturelles de la Zone Clé de Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal	Emissions de télévision sur l'environnement Radio amazighe Médias numériques Capsules à diffuser sur Youtube
Les écoliers et lycéens dans les communes cibles de la KBA	Concept et potentiel APAC de la région, La relation Biodiversité, pratiques traditionnelles de conservation et culture, pratiques agroécologiques Les richesses et les fragilités naturelles de la Zone Clé de Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal	Clubs de l'environnement existants Capsules, présentations PowerPoint, Reportage audiovisuel
Parties prenantes	Informations qui seront communiquées	Formats et méthodes
Les instances coutumières de Gouvernance Les Agriculteurs Les jeunes femmes et hommes dans les douars Coopératives ADL	Concept et potentiel APAC de la région, La relation Biodiversité, pratiques traditionnelles de conservation et culture Les richesses et les fragilités naturelles de la Zone Clé de Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal	Tenue de réunions, des ateliers, ordre du jour des réunions, ateliers et lieu Consultation sur certains points particuliers, ou réunion à distance si confinement COVI 19 A travers les Comités locaux ICCA qu'on avertit par téléphone essentiellement, et eux à leur tour au

		moment de la prière, le bouche à oreille. Groupes Whatsap de plus en plus utilisées Photodocumentation Messages audio
Les jeunes femmes et hommes diplômés ou en cours de préparation de leur diplôme	Intégrer les considérations liées au concept et processus APAC dans leur travaux de recherche.	Affichage au niveau des universités, Publication de l'information sur différentes plateformes numériques dont celle de l'AESVT Par mail
Les autorités locales et institutions publiques territoriales et sectorielles	Elaboration d'une démarche globale de gestion de la KBA en faveur du maintien des pratiques traditionnelles de conservation et de préservation de la biodiversité locale.	Réunions, ateliers, consultation Par mail, correspondances officielles Visioconférences, Minutes notes, rapports de progrès.

10. Méthodes de consultation:

Processus de Renforcement Autonome (PRA)

Avec les communautés locales : autorités coutumières, associations et coopératives, femmes, et jeunes.

- Focus groupes pour calcul de l'index de sécurité et de résilience (questionnaire/guide d'entretien);
- Ateliers participatifs en plein air ou dans des grandes salles (si condition COVID 19) ; Travail sur flipcharts ;
- sorties sur le terrain/Transect et cartographie participative ;
- Réunions régulière avec le comité ICCA locale

Planification des activités CEP, banques de semences, CES, etc

- A travers les responsables désignés au niveau communautaires, Par téléphone essentiellement ;
- Travail au champ, parcelles expérimentales, en forêt, ..
- La pépinière une fois en place deviendra le lieu de rencontre et de réunions.

Travaux de recherche

- Enquêtes et questionnaires;
- Groupes Whatsap ;
- Travail sur le terrain avec les acteurs communautaires ;
- Focus groupes ;
- Ateliers de restitution en salle.

Cluster inter professionnel

- Visioconférence ;
- Ateliers en présentiels (démarrage, moment clé de prise de décision ou de planification ;
- Discussion en groupe spécifiques

Constitution du réseau régional APAC

- Réunions avec des groupes spécifiques, Ateliers,

Dialogue OCB/Institutions Gouvernementales

- Ateliers ;
- Visioconférences.

11. Autres activités de mobilisation:

Le carrefour des ICCA, qui regroupera des ICCA de différentes régions du Maroc, des chercheurs dans différentes disciplines en rapport avec la diversité bioculturelle, y compris des juristes, des institutions publiques, des ONG, le consortium APAC Maroc et les représentants de réseaux ICCA d'autres Pays Sénégal, Grèce, Espagne, France, ... Il est prévu d'organiser la première édition dans le Haut Atlas d'Azilal en collaboration avec MBLA qui apporte une partie du financement du carrefour.

12. Calendrier:

Activités de mobilisation des parties prenantes	Date et lieu
Atelier de démarrage du projet qui regroupera l'ensemble des parties prenantes mentionnées plus haut pour information sur le projet et pour obtenir leur adhésion avec constitution d'un comité de pilotage multiacteurs	Janvier 2021
Mobilisation des équipes de recherche au sein des Universités Cady Ayyad et Moulay Ismail, contact également avec des chercheurs de l'Institut scientifique (avec travaux achevés ou en cours dans la région) pour constitution d'un comité de recherche scientifique, identification des thèmes et engagements de jeunes étudiants.	Décembre 2020 à février 2021.
Premiers contacts sur le terrain avec les parties prenantes communautaires avec l'appui des autorités provinciales et des communes	Janvier –Février 2021
Prise de contact (réunion individuelle) avec les représentants des départements sectoriels concernés : Eaux et Forêts, Agriculture, Agence de Bassin Hydraulique, Tourisme, Culture et désignation des points focaux pour le projet, Mobilisation pour le comité de pilotage, pour des appuis ponctuels et à différents moments clés du processus, élaboration des plans de gestion des ICCA, restitution des résultats des travaux de recherche, dans le cadre du cluster interprofessionnels, carrefour des APAC.	Janvier à Février 2021 Durant toute la période du projet
Les jeunes entrepreneurs et jeunes écointerprètes seront identifiés avec l'appui des autorités provinciales, des communes et lors du passage dans les localités (processus APAC et analyse globale sur le plan écotouristique de la zone)	Mars 2021
Les coopératives	Janvier –février 2021
D'autres appuis nécessaires à la bonne marche du projet	Durant toute la période de mise en œuvre

13. Ressources et responsabilités:

Une personne de l'AESVT et deux animateurs locaux dont une partie du salaire ou la totalité sera assurée par le projet, seront chargés de la mise en œuvre du projet et donc de la mobilisation des parties prenantes.

- Un chargé de projet (à mi-temps) qui aura la responsabilité de la mobilisation des parties prenantes et partenaires potentiels du projet au niveau national et régional, en particuliers les acteurs institutionnels, les ONG, les acteurs du secteur privé (banques, CGEM, etc), et les personnes ressources et acteurs de la recherche scientifique ;

- Deux animateurs de terrain, qui auront la responsabilité de la mobilisation des parties prenantes locales, en particuliers au niveau de la province, des communes rurales et des communautés concernées ;
- Ces personnes seront par ailleurs assistées dans cette mission par des membres bénévoles de l'AESVT au niveau national (président) et régional (coordonnateur de l'antenne de Demnate), ainsi que par les consultants qui seront mis à contribution pour l'animation des trois processus clé du projet (APAC, Renforcement des systèmes semenciers et gestion durable des terres, et Cluster « écotouristique »).

14. Mécanisme de résolution des différends:

Le mécanisme de résolution des différends dans la cadre de ce projet passera par la prise de contact avec le chargé de projet en premier lieu. Le chargé de projet recevra par mail ou par téléphone la demande et accusera réception dès la prise de connaissance. Si le chargé de projet peut se charger de régler le différend, il prendra contact au plus vite avec la partie prenante l'ayant contacté. Si le différend n'est toujours pas résolu, la personne sera directement mise en contact avec le président de la section Demnate qui intervient dans cette zone géographique qui en a donc une très bonne connaissance. Si le différend persiste encore, ce sera le président de l'AESVT Maroc qui sera mobilisé pour discuter avec cette personne et se déplacer sur le terrain si besoin.

Pour informer les parties prenantes du projet et de ce mécanisme de résolution des différends en place, des actions de communication à travers les médias et réseaux sociaux seront mises en œuvre, et des affiches sur les lieux de rencontres seront également diffusées. Le contact du chargé de projet (mail et téléphone) sera mis à disposition, lors de l'échange avec la personne déclarant le différend, elle devra directement (sans attendre la demande) fournir le contact de la personne suivante à contacter en cas de non résolution (président de l'AESVT Demnate), et ainsi de suite.

Les documents relatifs au mécanisme de résolution des différends intégreront les contacts email et postaux de la responsable Afrique du Nord de l'Équipe de mise en œuvre régionale (Awatef Abiadh) et du Directeur des subventions du CEPF (Pierre Carret) avec indication que ces personnes peuvent être contactées si aucune solution n'est trouvée après les discussions initiales. Ils indiqueront également que le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) en dernier ressort.

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse

15. Suivi et reporting:

Une première évaluation des impacts du projet sera effectuée après 6 mois de projet, Juin/Juillet 2021, période qui coïncide notamment avec la fin des activités de l'impact 1. Il s'agira de réaliser une évaluation

participative avec les communautés locales bénéficiaires des activités. (*IMPACT 1 : L'efficacité de la gouvernance communautaire dans le HAC en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques est renforcée*)

Une seconde évaluation plus complète sera réalisée après 12 mois de projet, en décembre 2021. Des questionnaires et des enquêtes qualitatives seront menées auprès des communautés locales impliquées et non impliquées également, les paysans, les acteurs du tourisme, les autorités locales, les experts, les associations et les acteurs institutionnels ayant contribué ou ayant connaissance du projet. L'idée est d'avoir une première évaluation globale avec la participation des parties prenantes directes et indirectes. Cette période coïncide avec le démarrage des activités de l'impact 3 se rapportant au plaidoyer. Cette évaluation permettra de réorienter nos activités pour les 6 mois restants si cela est nécessaire et permettra d'appuyer notre plaidoyer. Les comités locaux nous appuieront dans la réalisation de ces évaluations.

Une dernière évaluation globale sera réalisée à la fin du projet afin d'analyser l'atteinte des résultats et objectifs et les impacts sur les parties prenantes et l'environnement.

L'AESVT informera la responsable Afrique du Nord de l'Équipe de mise en œuvre régionale (Awatef Abiadh) et du Directeur des subventions du CEPF (Pierre Carret) de toutes les doléances éventuellement soumise, dans un délai de quinze jours après la doléance. AESVT apportera également toute information pertinente relative à la participation des parties prenantes lors des rapports d'activités semestriels, sur la plateforme du programme CEPF.